

Ouverture de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794),  
lecture du procès-verbal d'une séance précédente et de la  
correspondance

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794), lecture du procès-verbal d'une séance précédente et de la correspondance. In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 7;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20113\\_t1\\_0007\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20113_t1_0007_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 1<sup>er</sup> Germinal An II

(Vendredi 21 Mars 1794)

Présidence de RÜHL

RÜHL, président, occupe le fauteuil.  
Un secrétaire lit le procès-verbal d'une précédente séance.  
On fait lecture de la correspondance.

1

Les quatre frères Timbal, fonctionnaires publics des districts de Grisolles et Mont-Sarrasin, département de la Haute-Garonne, offrent à la patrie la finance d'un office de notaire, dont feu leur père exerçoit les fonctions dans la commune de Grisolles.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

2

La société populaire et républicaine de Wassy, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, félicite la Convention nationale sur son décret relatif aux hommes de couleur, et sur la manière héroïque, et digne d'un peuple libre, avec laquelle elle a rejeté la trêve insidieuse et perfide que les tyrans coalisés ont osé lui proposer; elle fait passer un état des dons patriotiques fournis par les citoyens de cette commune.

(1) P.V., XXXIV, 1.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Wassy, s.d.] (2).

« Représentants,

Depuis quatorze siècles, le peuple français gémissait sous un régime avilissant et oppressif; à l'époque heureuse d'une révolution que les abus multipliés de l'antique gouvernement ne pouvoient manquer d'amener, il s'étoit flatté, un instant de reconquérir sa liberté; mais soit insouciance, soit défaut d'énergie, les Assemblées Constituante et Législative s'étoient contentées de la lui faire entrevoir. C'étoit à la Convention nationale qu'il étoit réservé de la lui restituer toute entière. Les députés de la Convention, vainqueurs d'un marais infect, se sont élevés sur la Montagne, et là, ils ont dit majestueusement : que le peuple français soit libre et souverain; et le peuple français a été libre et souverain. Ils ont dit : que le gouvernement monarchique soit anéanti; qu'il soit métamorphosé en République une et indivisible, et le gouvernement monarchique a disparu et sur les débris du trône s'est élevée la plus puissante République, qui ait jamais existé. Grâce vous soient rendues, intrépides Montagnards, quand vous n'auriez pas fait un pas de plus, votre gloire auroit été immortelle, comme notre reconnaissance.

Mais ce n'étoit pas assez pour les amis de l'humanité, vos regards paternels et philanthro-

(1) P.V., XXXIV, 1. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>) et 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1015, p. 22, 23.